

## **Un million de prêts de livres numériques en bibliothèque L'ANEL et SOGANEL félicitent tous les acteurs y ayant contribué**

**Montréal, le 10 novembre 2014** – L'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) et la Société de gestion de l'ANEL (SOGANEL) sont fières d'être associées à ce remarquable succès du 1 000 000<sup>e</sup> prêt de livre numérique en bibliothèque. Partenaire de l'agrégateur ANEL – De Marque depuis sa création en 2009, l'ANEL a été une des initiatrices du programme de prêt de livres numériques en bibliothèques dès la mise en place d'un projet pilote en 2011 et par la création de la SOGANEL, un des instruments qui aura permis au prêt numérique de se développer dans un environnement légal sécuritaire.

« Un million de prêts de livres en bibliothèque, et très majoritairement des ouvrages québécois et canadiens-français, voilà une réussite dont toute la chaîne du livre d'ici peut s'enorgueillir, a déclaré la présidente de l'ANEL, madame Nicole Saint-Jean (Guy Saint-Jean éditeur), poursuivant : Félicitations à tous les acteurs qui y ont contribué et aux équipes de l'ANEL qui auront réussi, en étroite collaboration avec la SODEC, à surmonter les obstacles légaux et à aller de l'avant avec ce projet qui s'est réalisé dans l'esprit de la loi sur le livre. »

Rappelons que l'ANEL amorçait à l'automne 2012 avec les bibliothèques publiques une ronde de discussions qui devait mener à la première entente SOGANEL – Bibliopresto en juillet 2013. En dépit du fait que le livre numérique ne soit pas assujéti aux règles de la loi sur le livre (Loi 51), les éditeurs réunis au sein de l'ANEL ont favorisé un mode d'acquisition des livres par les bibliothèques auprès des librairies agréées. Ce programme, en voie d'être imité ailleurs en Europe, et son succès sont des gages de l'esprit de solidarité qui règne dans la chaîne du livre chez nous.

À propos de l'ANEL : L'Association nationale des éditeurs de livres encourage le développement d'une édition nationale et favorise sa promotion et sa diffusion. Regroupant plus d'une centaine de maisons d'édition littéraire, culturelle, générale et scolaire de langue française, l'ANEL prône également la liberté d'expression, le respect du droit d'auteur et l'accès universel au livre comme soutien à la connaissance et outil d'apprentissage. L'ANEL est l'organisme de représentation de l'édition de langue française d'ici dans le milieu culturel et auprès des instances politiques.

À propos de SOGANEL : La Société de gestion de l'Association nationale des éditeurs de livres (SOGANEL) est une société de gestion de droit d'auteur mandatée par les éditeurs de livres pour l'octroi de licences de prêt de livres numériques aux bibliothèques. Les mandats non exclusifs octroyés à la SOGANEL peuvent provenir de tout éditeur de livres numériques, membres ou non membres de l'ANEL.

- 30 -

Renseignements :  
Sylvie Bellemare, chargée de communication ANEL  
514 273-8130, poste 231, sbellemare@anel.qc.ca